

## **Rapport annuel des comités de discipline et de révision pour 2003**

Les comités de discipline et de révision ont tenu trois audiences en 2003 :

### Cas 1

Le comité de discipline s'est réuni pour étudier une plainte qui lui avait été renvoyée par le comité des plaintes concernant une infirmière de soins généraux du secteur des foyers de soins infirmiers qui aurait volé des biens personnels d'un résident. Le membre a été suspendu pendant huit mois. Une fois la suspension levée, l'immatriculation du membre a été assortie de conditions pour une période de deux ans. Le membre a interjeté appel de la décision auprès du conseil d'administration de l'AIINB. Le conseil a maintenu la décision du comité de discipline. Le membre a ensuite déposé un appel auprès de la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick.

### Cas 2

Le comité de révision s'est réuni pour étudier une plainte qui lui avait été renvoyée par le comité des plaintes concernant une infirmière de soins généraux du secteur hospitalier qui aurait été inapte à exercer la profession de façon sécuritaire. À la demande de l'infirmière visée, l'audience a été ajournée jusqu'à ce qu'elle puisse soumettre suffisamment de preuves indiquant qu'elle est apte à retourner au travail.

### Cas 3

Le comité de révision s'est réuni pour étudier une plainte qui lui a été renvoyée par le comité des plaintes concernant une infirmière du secteur hospitalier pour vol de narcotiques et abus de substances. L'immatriculation du membre a été révoquée.

Trois autres cas ont été reportés à 2004.